

# ASSEMBLÉE NATIONALE

18 octobre 2024

---

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° II-CD113

présenté par

Mme Lejeune, rapporteure, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, M. Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

-----

### ARTICLE 42

#### ÉTAT B

**Mission « Écologie, développement et mobilité durables »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

| Programmes                                                                                     | +          | -          |
|------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|------------|
| Infrastructures et services de transports                                                      | 0          | 18 950 000 |
| Affaires maritimes, pêche et aquaculture                                                       | 0          | 0          |
| Paysages, eau et biodiversité                                                                  | 0          | 0          |
| Expertise, information géographique et météorologie                                            | 18 950 000 | 0          |
| Prévention des risques                                                                         | 0          | 0          |
| Énergie, climat et après-mines                                                                 | 0          | 0          |
| Service public de l'énergie                                                                    | 0          | 0          |
| Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables | 0          | 0          |
| Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires                          | 0          | 0          |
| Sûreté nucléaire et radioprotection                                                            | 0          | 0          |
| <b>TOTAUX</b>                                                                                  | 18 950 000 | 18 950 000 |
| <b>SOLDE</b>                                                                                   | 0          |            |

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Avec cet amendement, les député.es du groupe parlementaire LFI-NFP demandent l'augmentation des crédits alloués au Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA).

Le CEREMA apporte une expertise indépendante et un soutien à l'État et aux collectivités territoriales dans de nombreux domaines : environnement, transports et infrastructures, prévention des risques, urbanisme et logement, mer, énergie, etc. Il est un opérateur indispensable à la planification de la bifurcation écologique. Nous avons plus que jamais besoin d'une expertise d'ingénierie publique alors que l'augmentation des catastrophes en fréquence et en intensité, du fait du réchauffement climatique, a des effets dévastateurs.

Le CEREMA va notamment jouer un rôle important dans l'adaptation au changement climatique puisque dans le nouveau projet stratégique de l'établissement, il est indiqué que son activité pour accompagner les territoires dans leur adaptation doit être renforcée. La présence de l'établissement sera donc renforcée dans les territoires et en particulier dans les Outre-mer.

Pour que le CEREMA puisse mener à bien ses missions dans un contexte d'intensification des conséquences du changement climatique, il est nécessaire qu'il dispose de suffisamment de postes.

Or E. Macron et ses Gouvernements successifs ont supprimé de nombreux postes depuis 2017. En LFI 2017, il y avait 2899 postes contre 2520 dans le PLF 2025 : Macron et son Gouvernement ont donc supprimé 379 postes au CEREMA !

Les député.es du groupe parlementaire LFI-NFP s'opposent à la logique austéritaire et aux suppressions de postes dans le champ de l'écologie. Les député.es LFI-NFP demandent de revenir sur les 379 postes supprimés depuis 2017. Considérant un coût moyen de 50 000€ par emploi, les député.es LFI-NFP proposent de ponctionner 18,95 millions d'euros en CP et en AE de l'action 52 « Transport aérien » du programme 203 « Infrastructures et services de transport » vers l'action 11 du programme 159 « Expertise Information géographique et météorologie ». Les député.es LFI-NFP appellent le gouvernement à lever le gage.